



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le treize avril à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de Mme. Julie MICHAUX-BOURGUET, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 7 avril 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 15

Étaient présents :

MICHAUX-BOURGUET Julie, Maire

LAMBERT Séverine, MARTIN Vincent et PRELLE Thomas, Adjoint

ALLARD Mickael, AUGU Eric, BRICHARD Fabien, COURVOISIER Virginie, DE FREITAS Jean, DENÉCHEAU Célié, DEVILLARD James, GOSSET-QUINIO Nathalie, HAVIOTTE Caroline, MEGRET DESBROSSES Audrey et NEROT Nathalie, conseillers.

◆ COMPTE FISCAL UNIQUE (CFU) 2025 du BUDGET COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

	Fonctionnement	Investissement	Résultat de l'exercice
Dépenses	381 011.15 €	40 549.91 €	421 561.06 €
Recettes	415 454.57 €	79 827.56 €	495 282.13 €
Résultat d'exécution 2025	34 443.42 €	39 277.65 €	73 721.07 €
Résultat de clôture 2024 (R002 de 2024)	91 775.32 €	19 258.53 €	111 033.85 €
Résultat de clôture 2025	126 218.74 €	58 536.18 €	184 754.92 €

Affectation du résultat de fonctionnement : **126 218.74 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
- Approuve le CFU 2025 du Budget Communal.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Célié DENÉCHEAU

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 13 avril 2026
Le Maire,
Julie MICHAUX-BOURGUET



Le maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à la suite de sa transmission à la Préfecture en date du 15/04/2026 et sa publication en date du 15/04/2026, Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.